

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Band: 19 (1973)
Heft: 4

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

Les Suisses ont voté les 3 et 4 mars

On attendait avec le plus grand intérêt les résultats du premier vote fédéral de l'année, les 3 et 4 mars. Il s'agissait pour le peuple et les cantons de se prononcer sur la révision de l'article constitutionnel relatif à l'enseignement et sur un nouvel article autorisant la Confédération à encourager et subventionner la recherche scientifique, pure et appliquée.

La campagne précédant la consultation populaire fut molle. Les partis manquaient de ce nerf de la guerre qu'est l'argent et ni les milieux économiques ni les syndicats ne voulurent leur en fournir. Au demeurant, tous les grands partis représentés au Conseil fédéral étaient pour le « oui », officiellement tout au moins. Le parti libéral était pour le « non » en ce qui concerne l'enseignement, pour le « oui » à la recherche. Or, il y eut des clivages au sein des grands partis, soit sur le plan cantonal, soit sur le plan régional.

Disons d'emblée que la mesure constitutionnelle visant l'encouragement à la recherche a passé sans difficulté (Avez-vous remarqué qu'on ne peut plus dire « comme une lettre à la poste », à cause des grèves en France, des difficultés de recrutement de personnel en Suisse ? Signe des temps !)

Il n'en fut pas de même pour l'enseignement. L'initiative pour une meilleure coordination de l'enseignement primaire et secondaire dans les cantons était partie de l'aile jeune du Parti des paysans, artisans et bourgeois, actuellement rebaptisé Union démocratique du Centre. Ce parti avait consenti à retirer son initiative au vu d'un contre-projet officiel adopté par une large majorité des deux Chambres du Parlement. Le texte officiel fut cependant jugé trop centralisateur par une partie de l'opinion publique, les fédéralistes, et par certains cantons. La surprise tomba au soir du 4 mars. La révision centralisatrice (n'avait-on pas parlé, non sans exagération, « du bailli scolaire fédéral ? ») était acceptée à une très faible majorité d'un peu plus de 50 000 voix par le peuple, mais rejetée par onze cantons et demi contre dix cantons et demi. Eussent-ils été à égalité que le résultat était également négatif. Il faudra remettre l'ouvrage sur le métier, mais placer aussi les cantons devant leurs responsabilités en la matière.

En effet, si ce vote est réjouissant en soi pour le fédéralisme, il ne résout rien sur le terrain pratique. Les cantons romands sont à l'avant-garde dans le domaine de la coordination scolaire. Ils ont mis sur pied un concordat qui commence à fonctionner. Il devrait logique-

ment s'étendre peu à peu à tous les Etats confédérés, mais s'est heurté jusqu'ici à l'opposition de Zurich et de Berne, ce qui en compromet évidemment l'efficacité. Guillaume le Taciturne ne disait-il pas : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer !... »

Migrations internes

Il n'en reste pas moins que les choses ne peuvent demeurer en l'état et qu'il faut empoigner le problème par un autre bout. Pourquoi ? On assiste depuis des décennies à un extraordinaire brassage de populations, à des migrations internes innombrables, sans compter l'afflux d'enfants étrangers dont les parents, dès qu'ils ont obtenu le permis d'établissement, peuvent se déplacer à leur gré sur l'ensemble du territoire national. Les Suisses qui habitent encore dans leur commune, voire leur canton d'origine, sont une minorité. Genève est sans doute la plus grande ville du Valais, et peut-être de Fribourg, et probablement la seconde ville du canton de Vaud.

Les victimes de cette « bougeotte » dont les causes premières sont d'abord de nature économique : les enfants en âge de scolarité ! Selon que le père travaille ici ou là, les voici obligés de changer de manuels, de maîtres, de méthodes d'enseignement, et de répartition

des heures d'école pendant l'année, celle-ci commençant à Genève en automne, à Lausanne au printemps. Le premier but du concordat scolaire romand fut d'unifier, et la date du commencement de l'année scolaire, et la durée de la scolarité obligatoire. Puis l'on s'est attaqué aux manuels, en commençant par les branches qui sont forcément les mêmes quelles que soient la langue et la confession : 2 + 2 ne feraient-ils pas 4 à travers toute la Suisse ?

On poursuit l'effort dans d'autres directions : la géographie, l'instruction civique, l'histoire, et d'autres, m'a-t-on dit, rêvent d'un manuel œcuménique d'histoire religieuse. Il faudra de la patience, beaucoup de patience, mais elle est ici nécessaire puisqu'aucune autre voie ne se présente et qu'il faut songer premièrement à l'intérêt des enfants.

Rôle de la Chambre des Etats

Le résultat, à certains égards surprenant, du vote de mars rallume une polémique latente sur le rôle et l'importance du Conseil des Etats. A part le canton de Vaud, ce sont les petits cantons de la Suisse centrale, mais aussi Valais et Neuchâtel, mais encore Argovie et Thurgovie, qui ont fait pencher la balance, alors que Berne et Fribourg étaient pour la solution centralisatrice. Une constatation est réjouissante : l'opposition ne s'est pas marquée entre Welsches et Alémaniques (le Tessin accepta), ni au plan des confessions. Il n'y a donc aucun relent de querelle religieuse, voire de « Kulturkampf ». C'est tant mieux, et ce sera important au mois de mai quand il s'agira de voter pour l'abrogation des articles d'exception relatifs à l'interdiction de l'activité de l'Ordre des Jésuites en Suisse et de la création de nouveaux couvents.

Reste l'aspect proprement politique des structures de cette Confédération d'Etats devenue Etats fédératifs en 1848, plus encore en 1874, et où le pouvoir central se renforce et étend d'année en année ses compétences. Il n'y a pas volonté délibérée d'agir ainsi, sauf vers la gauche et les syndicats. C'est la tournure que prennent les événements — surtout sur le terrain économique — qui oblige l'Etat central à intervenir, comme il avait monopolisé, en son temps, les douanes, la monnaie, l'armée, les postes et chemins de fer, maintenant l'énergie. L'évolution vers un certain centralisme apparaît donc inéluctable.

Mais il n'y a que les animaux crevés qui suivent le fil du courant sans réagir. Dans le domaine scolaire, par exemple, les cantons ont le devoir impérieux de pratiquer ce qu'on a appelé le « fédéralisme coopératif ». Ils doivent s'entendre sur un programme minimum, sur une coopération limitée, laissant pourtant à chacun la plus large autonomie possible dans un domaine — l'école — qui touche aux mœurs, aux traditions, à la confession, à la cohésion de la famille. Comment faire valoir ce point de vue si, demain, le Conseil des Etats était supprimé ? Ce serait une faute capitale, la mort à vrai dire de notre Etat fédératif, et sans doute la disparition de la Suisse bientôt absorbée politiquement et économiquement par ses trois grands voisins, ou alors conservée au centre de l'Europe comme musée folklorique.

Bien sûr, c'est agaçant de constater que la voix de l'Etat « Uri », ou de l'Etat « Unterwald » — encore divisée en deux — possède autant de poids, dans les votes constitutionnels, que les avis des Etats « Zurich », ou « Berne », ou « Vaud ». C'est là le prix que doivent payer les majorités si elles entendent préserver et respecter les droits

et privilèges des minorités. Et puis, c'est ça, la Suisse !

Inflation et exportations

Un dernier mot encore sur les conséquences des mesures inflationnistes et des désordres monétaires mondiaux sur nos industries d'exportation, principalement celles des machines et appareils, des montres, des textiles. Elles ont été pénalisées par la réévaluation du franc suisse ; elles l'ont été par les droits américains à l'importation ; elles le sont à nouveau par la faiblesse du dollar et la nouvelle réévaluation de fait du franc suisse, dont le pouvoir d'achat en Suisse même a pourtant diminué de plus de 7 % l'an dernier, mais qui reste cher sur les marchés étrangers. Il est des esprits qui se croient retards et qui se réjouissent des difficultés que connaissent les industriels sur les marchés extérieurs. Ils se disent qu'ils devront réduire leur production, et donc congédier d'abord de la main-d'œuvre étrangère. Ils sont jaloux des bénéfices accumulés pendant les années de vaches grasses, alors que ceux-ci permettent de tenir le coup et de courber le dos sous l'orage.

Ces adeptes de la « Schadenfreude » oublient surtout que la Suisse vit en bonne partie de ses marchés étrangers et de la vente de certains de ses services hors de frontières. Ils oublient qu'un franc sur trois du produit national a été acquis à l'étranger. Ils oublient que l'exportation florissante a eu pour première conséquence d'importer la prospérité dans un pays privé de ressources naturelles et de matières premières. S'ils aspirent à un retour à la précarité, voire au chômage et à la misère, alors qu'ils le disent ! Beaucoup des lecteurs du *Messenger Suisse*, parmi les moins jeunes, savent bien de qui j'entends parler.

René BOVEY.